

## CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE AFFECTÉES PAR LE BRUIT

Article 13 de la Loi N°92.1444 du 31 Décembre 1992  
relative à la lutte contre le bruit

### ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêtés Préfectoraux du 30 novembre 1999 et du 15 décembre 1999 portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Calavados .

### INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE CLASSÉES

Communes concernées	Nom de l'infrastructure	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Type de tissu
QUETTEVILLE LE THEIL EN AUGE SAINT-GATIEN DES BOIS FOURNEVILLE GONNEVILLE SUR HONFLEUR HONFLEUR LA RIVIÈRE SAINT-SAUVEUR	A29	PR 0 (A13)	PR17 (PONT DE NORMANDIE)	2	250 m	Tissu ouvert
SAINT-GATIEN DES BOIS GONNEVILLE SUR HONFLEUR HONFLEUR LA RIVIÈRE SAINT-SAUVEUR	RD 144	PR 0 000	PR 7 095	3	100 m	Tissu ouvert
HONFLEUR	RD 579	PR 0 000	PR 0 240	3	100 m	Rue en U
HONFLEUR	RD 579	PR 0 240	PR 1 090	4	30 m	Tissu ouvert
HONFLEUR EQUEMAUVILLE	RD 579	PR 1 090	PR 2 660	3	100 m	Tissu ouvert
EQUEMAUVILLE	RD 579	PR 2 660	PR 4 090	4	30 m	Tissu ouvert
EQUEMAUVILLE SAINT-GATIEN DES BOIS	PR 4 090	PR 2 660	PR 11 220	3	100m	Tissu ouvert

## LIEUX DE CONSULTATION DES ARRETÉS

- ⇒ Communauté de Communes du Pays de Honfleur
- ⇒ Préfecture
- ⇒ DDTM du Calvados